



2010 PIER 1 IMPORTS®/UNICEF/OWLKIDS®
greeting card contest

Artist's Name

Artist's Age as of April 18, 2010

Parent's Name

Home Address

City

Province

Postal Code

Winner's School

Parent's Work Phone

Home Phone

Parent's Email Address

May we send you emails to let you know about future projects with UNICEF?

Yes No

* To claim the prize the entrant must correctly answer a time-limited mathematical skill testing question.

Draw a picture. Create a better world.

1. If you're 14 or younger as of April 18, 2010, use the blank space below to draw your best holiday scene. This year's theme is "**Joy to the World**," so use your picture to show us what that theme means to you.
2. If your drawing wins, it will be printed as an official UNICEF holiday card and sold at Pier 1 Imports stores nationwide. You'll also win a \$5,000 scholarship and \$500 worth of art supplies for your school. Best of all, 100% of the proceeds will go to UNICEF Canada to help children all over the world.
3. Make sure you read the complete instructions and rules on the reverse, then send us your entry by April 18, 2010.

2010 Pier 1 Imports®/UNICEF/Owlkids® Greeting Card Contest

Sponsored by Canadian UNICEF Committee, Pier 1 Imports (U.S.) Inc.® and Owlkids®

2010 OFFICIAL CONTEST RULES - NO PURCHASE NECESSARY TO ENTER OR WIN

1. DESCRIPTION OF CONTEST: The purpose of the 2010 Pier 1 Imports®/UNICEF/Owlkids® Greeting Card Contest is to select one winning design created by a participating child. The one winning design will be printed and reproduced by the Canadian UNICEF Committee as a greeting card design to be sold exclusively at Pier 1 Imports® company owned stores in Canada. Eligible contestants are invited to draw a card that depicts their interpretation of the theme "Joy to the World." The proceeds from the sale, during the 2010 holiday season of the winning design greeting cards at Pier 1 Imports® company owned stores, go directly to the Canadian UNICEF Committee.

2. ELIGIBILITY: All children ages 14 and under as of April 18, 2010, and who are Canadian residents are eligible to participate. The immediate family members of employees of the United Nations, UNICEF, the Canadian UNICEF Committee, Pier 1 Imports®, Bayard Presse Canada Inc. their representatives, agents and their affiliated entities, members of the selection jury and any persons with whom any of the foregoing are domiciled are not eligible to participate.

3. HOW TO ENTER:

a. Beginning March 1, 2010, official entry kits can be obtained free, no purchase necessary, by visiting any company owned Pier 1 Imports® location in Canada. For the location of your nearest Pier 1 Imports® store, call 1-800-447-4371 or visit the Pier 1 Imports® website, www.pier1.ca. If you are unable to visit a Pier 1 Imports® location you may obtain an entry kit by calling the Canadian UNICEF Committee at 1-800-567-4483 ext. 8854. You may also print the entry form and contest rules from the Pier 1 Imports® website, www.pier1.ca, the Canadian UNICEF Committee website www.unicef.ca, or the Owlkids® website www.owlkids.com. Please do not submit any information via the Internet. Sponsors cannot accept and will assume no responsibility for information received via the Internet.

b. Pencil, pen, crayon, colour markers and paints are permitted. Computer or other machine-generated artwork will not be accepted. Artwork must be original to the child entering the contest, not previously published and not copied.

c. Only one entry per child. All entries must be received by April 18, 2010.

d. Affix first-class postage on an envelope of appropriate dimensions to accommodate the completed entry form without excessive bending or folding.

Mail the official Entry Kit to:

Pier 1/UNICEF/Owlkids® Greeting Card Contest

Pier 1 Imports

3135 Highway #7

Markham, Ontario L3R 0T9.

e. Entries returned directly to Pier 1 Imports® stores or sent via the Internet will not be accepted. Photocopied or mechanically reproduced entries will not be accepted.

f. Upon entry, all cards, artwork and related intellectual property rights, including but not limited to copyright, become the sole property of the Canadian UNICEF Committee, without compensation to entrant. Upon entry each participating contestant irrevocably waives all moral rights respecting the cards and artwork. The entry cards will not be returned to the entrant. Entries may, throughout the contest and thereafter, be distributed, used, exhibited, donated, sold, auctioned, and/or displayed by Pier 1 Imports®, the Canadian UNICEF Committee and Bayard Presse Canada Inc. (including, but not limited to, reproduction and display on the Pier 1 Imports® website, the Canadian UNICEF Committee website and the Owlkids® website) and will be

disposed of at the discretion of the Sponsors, which rights are granted by an entrant to the Sponsors upon entry, all without notice or compensation to entrant.

4. WINNER SELECTION: Entries will be judged by a jury of representatives of Pier 1 Imports®, the Canadian UNICEF Committee and Bayard Presse Canada, Inc. on the creativity and quality of expression in depicting the theme "Joy to the World." The winners will be selected and notified by phone and/or mail on or about May 15, 2010. An eligible contestant who is selected must correctly complete a time-limited mathematical skill-testing question administered by telephone in order to be deemed a winner. All decisions of the judges are final. Odds of winning based on number of entries received. For a list of prize winners, send a separate, self-addressed, stamped envelope to UNICEF Contest Winners List, Pier 1 Imports, 3135 Highway #7, Markham, Ontario L3R 0T9, before May 15, 2010.

5. PRIZES:

a. Five finalists will be selected from the entries.

b. From the five finalists, one grand prize will be awarded to a participating child who is 14 years or younger as of April 18, 2010. The grand prize consists of: (1) selection of the child's artwork to appear on UNICEF greeting cards during the 2010 holiday season; (2) \$5,000 scholarship (3) \$500 worth of art supplies for the winner's school. (4) a one year gift subscription for the grand prize winner and for his or her school to one of Chirp, chickadee or OWL magazine.

c. The four remaining finalists will be notified on or about May 15, 2010. Each will receive (1) an Owlkids® surprise gift pack, and (2) a one year gift subscription for themselves and for their school to one of Chirp, chickadee or OWL magazine. In accordance with Canadian law, no charitable receipt for income tax purposes can be issued to the five finalists.

d. All prizes will be donated by Pier 1 Imports®, the Canadian UNICEF Committee, and Bayard Presse Canada Inc. All prizes are non-transferable and nonrefundable. No prize substitutions or redemptions.

e. The grand prize winning greeting card will be printed, reproduced and sold by the Canadian UNICEF Committee and is subject to interpretation and modification. Without any further compensation to the grand prize winner, Pier 1 Imports® and the Canadian UNICEF Committee will each have the right to reproduce and sell the grand prize winning greeting cards through its company operated stores, and also the right along with the Canadian UNICEF Committee to use reproductions of the grand prize winning card as a Pier 1 Imports® official corporate greeting card for the 2010 holiday season and in connection with future Canadian UNICEF Committee promotional campaigns. The proceeds from such Pier 1 Imports® sales will be contributed to the Canadian UNICEF Committee.

6. ADDITIONAL TERMS AND CONDITIONS:

a. Contest subject to all federal, provincial and local laws and regulations. This contest is void where prohibited. Applicable taxes, if any, are the responsibility of the winners.

b. Entry constitutes agreement with all of the foregoing rules and terms, and also constitutes permission to use the winner's and parent's or legal guardian's name, likeness, contest card entry and information contained therein, artwork, statements, quotes, testimonials, photographs, and name of hometown for promotional purposes, including but not limited to posting of such information and reproduction and display of the winner's card on the Sponsors' websites, except where prohibited by law. Failure to comply with the contest rules may result in the entrant's disqualification.

c. Sponsors are not responsible for: (1) lost, stolen, illegible, torn, damaged, late, incomplete or misdirected entries; (2) telephone, electronic, hardware or software program, network, Internet or computer malfunctions, failures or difficulties; and (3) any condition caused by events beyond the control of the Sponsors which may cause the contest or the awarding of prizes to be disrupted or impractical of being completed. Sponsors reserve the right to suspend and/or cancel the contest should causes beyond their control interfere with the administration, security or proper conduct of the contest. Sponsors will only collect personal information which is sufficient to determine and identify the grand prize winner and will contact the grand prize winner's parent or guardian only. The Sponsors will not retain any personal information following the conclusion of the contest other than that required specifically for the due operation of the contest. The Sponsors will not use the personal information collected herein for any other purpose.

d. This contest is offered only in Canada. Except as required pursuant to Quebec law, Ontario law will apply in the event of any disputes relating to or arising from the Contest and the Ontario courts shall have nonexclusive jurisdiction over all such disputes. In the case of the prize winners resident in the Province of Quebec, any litigation respecting the conduct or organizing of a publicity contest may be submitted to the Régie des alcools des courses et des jeux for a ruling. Any litigation respecting the awarding of a prize may be submitted to the Régie only for the purpose of helping the parties to reach a settlement.

e. The collection and use of personal information of the entrants and their parents and/or legal guardians by the Sponsors will be subject to the UNICEF Canada Privacy Policy. A copy of the UNICEF Canada Privacy Policy can be obtained by writing to the Canadian UNICEF Committee at the address below or at www.unicef.ca/legal.

f. A copy of the latest financial report for the Canadian UNICEF Committee may be obtained by writing to: Canadian UNICEF Committee, 2200 Yonge Street, Suite 1100, Toronto, ON M4S 2C6.

7. SPONSORED BY: Canadian UNICEF Committee, 2200 Yonge Street, Suite 1100, Toronto, ON M4S 2C6; Pier 1 Imports® (U.S.) Inc., 3135 Highway #7, Markham, Ontario L3R 0T9; Owlkids® (Division of Bayard Presse Canada Inc.), 10 Lower Spadina Ave., Suite 400, Toronto, Ontario M5V 2Z2. The French language version of the contest rules and official entry form are available by calling toll free 1-800-567-4483 ext. 8859. You may also print the entry form and contest rules from the Pier 1 Imports® website, www.pier1.ca, the Canadian UNICEF Committee website www.unicef.ca, or the Owlkids® website www.owlkids.com. Une version française des règles du concours, la trousse de participation officielle et la fiche d'inscription officielle sont disponibles au 1-800-567-4483 poste 8859.



Dessine un monde meilleur!

1. Si tu as 14 ans ou moins (au 18 avril 2010), utilise l'espace en blanc ci-dessous pour illustrer une scène des Fêtes. Cette année, le thème choisi est «**Joie sur la terre**»; par ton dessin, montre-nous ce que ce thème représente pour toi.
2. Si ton dessin est choisi, il sera imprimé sur une carte officielle de l'UNICEF et ces cartes des Fêtes seront vendues dans tous les magasins Pier 1 Imports. Tu gagneras aussi une bourse d'études de 5 000 \$ et 500 \$ sera versé à ton école pour financer l'achat de matériel d'artiste. De plus, tous les profits provenant de la vente des cartes seront versés à UNICEF Canada afin d'aider les enfants à travers le monde.
3. Assurez-vous de lire les instructions et les règlements complets du concours au verso, et faites-nous parvenir votre bulletin de participation avant le 18 avril 2010.

2010 PIER 1 IMPORTS®/UNICEF/OWLKIDS®

Concours Carte de souhaits 2010

Nom de l'artiste

Âge de l'artiste au 18 avril 2010

Nom des parents

Adresse résidentielle

Ville

Province Code postal

Nom de l'école du/de la participant(e)

N° de téléphone au travail du/des parent(s)

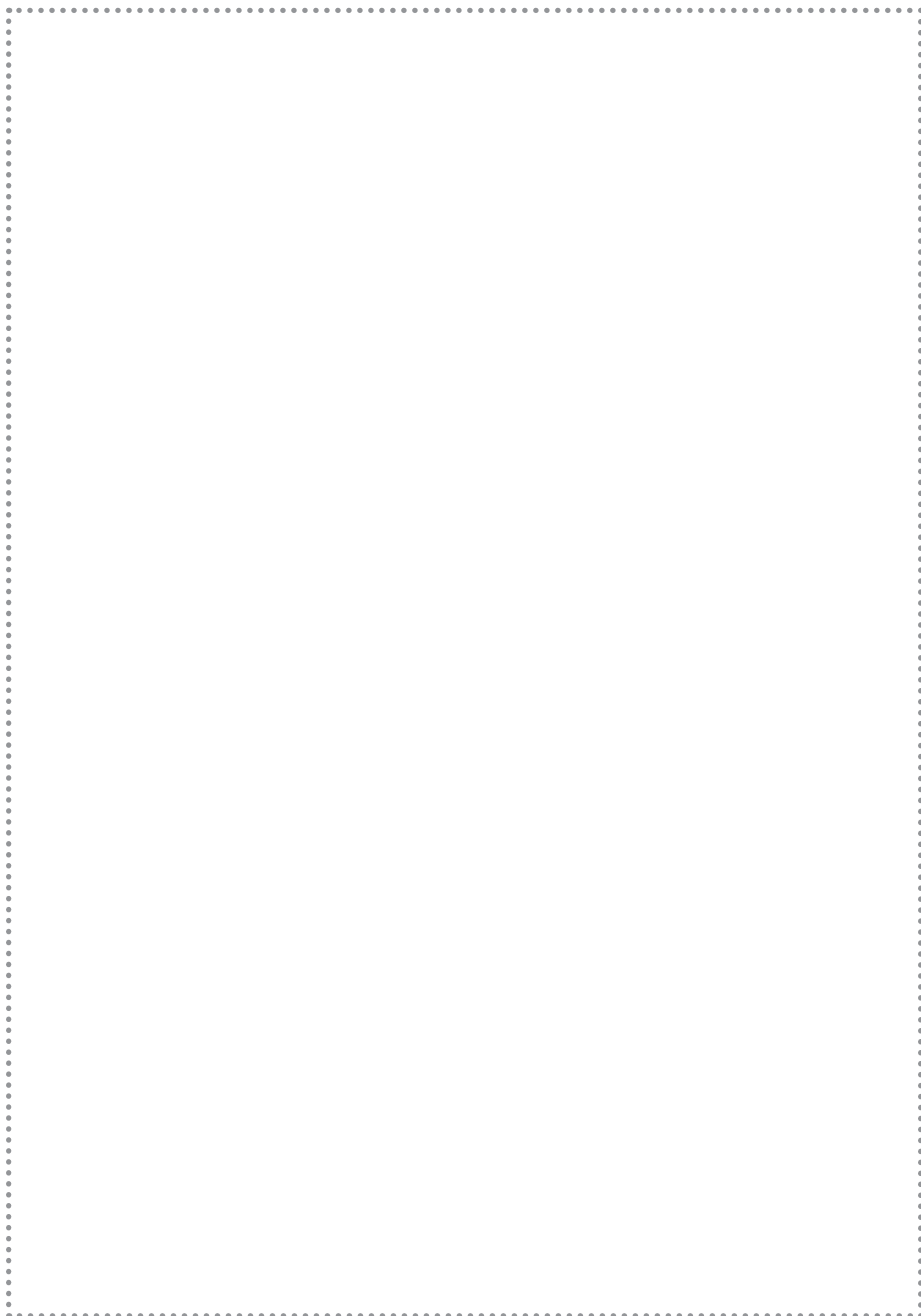
N° de téléphone à la maison

Adresse courriel du/des parent(s)

Pouvons-nous te faire parvenir des messages courriels pour t'informer des projets futurs de l'UNICEF?

Oui Non

*Pour réclamer son prix, le/la gagnant(e) devra répondre correctement dans les délais prescrits, à une question d'habileté mathématique.



Concours 2010 des cartes de souhaits Pier 1 Imports®/UNICEF/Owlkids®

Commandité par le Comité canadien de l'UNICEF, Pier 1 Imports (U.S.) Inc.® et Owlkids®

RÈGLEMENTS OFFICIELS DU CONOURS 2010. AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER/GAGNER.

1. DESCRIPTION DU CONOURS : Le concours 2010 des cartes de souhaits Pier 1 Imports®/UNICEF/Owlkids®, a pour objet de sélectionner un dessin gagnant créé par un enfant participant. Le dessin gagnant sera imprimé et reproduit par le Comité canadien de l'UNICEF sous forme de carte de souhaits qui sera vendue en exclusivité dans les magasins Pier 1 Imports® corporatifs du Canada. Les concurrents admissibles sont invités à dessiner une carte illustrant leur interprétation du thème «Joie sur la terre». Le produit de la vente des cartes représentant le dessin gagnant dans les magasins Pier 1 Imports®, pendant la saison des Fêtes 2010, sera directement versé au Comité canadien de l'UNICEF.

2. ADMISSIBILITÉ : Tous les enfants âgés de 14 ans et moins au 18 avril 2010, étant résidents canadiens, peuvent participer. Les membres de la famille immédiate des employés des Nations unies, de l'UNICEF, du Comité canadien de l'UNICEF, de Pier 1 Imports®, de Bayard Presse Canada Inc., leurs représentants, agents et entités affiliées, les membres du comité de sélection et toute personne résidant à la même adresse que les personnes mentionnées ci-dessus, ne sont pas admissibles au concours.

3. COMMENT PARTICIPER :

a. À compter du 1^{er} mars 2010, des troupes officielles de participation seront disponibles, sans frais et sans achat requis, dans tous les magasins Pier 1 Imports® canadiens. Pour trouver le magasin Pier 1 Imports® le plus près de chez vous, composez le 1-800-361-6677, ou visitez le site Web de Pier 1 Imports® (www.pier1.ca/canada/fr). Si vous ne pouvez visiter un magasin Pier 1 Imports®, vous pouvez obtenir la version française d'une trousse officielle de participation, en communiquant avec le Comité canadien de l'UNICEF au 1-800-567-4483, poste 8859. Vous pouvez également imprimer la trousse et les règlements du concours, depuis le site Web de Pier 1 Imports®, www.pier1.ca/canada/fr, ou du site Web du Comité canadien de l'UNICEF : www.unicef.ca, ou du site Web de Owlkids® : www.owlkids.com. Veuillez ne soumettre aucun renseignement par Internet. Les organisateurs du concours ne peuvent accepter et déclinent toute responsabilité relativement aux informations transmises par Internet.

b. L'utilisation de crayons, plumes, de crayons à colorier, de marqueurs et de peinture est permise. Aucun dessin produit par ordinateur ou mécaniquement, ne sera accepté. Le dessin devra être une oeuvre originale exécutée par l'enfant participant au concours et ne devra pas avoir été publié antérieurement, ni reproduit.

c. Un seul dessin par enfant. Tous les dessins devront être reçus d'ici le 18 avril 2010.

d. Affranchissez au tarif lettre, une enveloppe de dimension appropriée, pouvant contenir le bulletin de participation et le dessin, sans trop le plier. Postez la trousse officielle de participation à l'adresse suivante :

**Concours Carte de souhaits Pier 1/UNICEF/Owlkids®
Pier 1 Imports
3135 Highway 7
Markham, Ontario L3R 0T9**

e. Les dessins retournés directement aux magasins Pier 1 Imports® ou transmis par Internet, ne seront pas acceptés. Les dessins photocopiés ou reproduits mécaniquement, ne seront pas acceptés.

f. Dès leur réception, l'ensemble des cartes, dessins et droits associés de propriété intellectuelle, incluant, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, deviennent la propriété exclusive du Comité canadien de l'UNICEF, sans compensation pour le participant. En s'inscrivant, chaque participant au concours renonce irrévocablement à tous ses droits moraux sur les cartes et le dessin. Les dessins ne seront pas retournés aux participants. Les dessins peuvent, tout au long du concours et après, être distribués, utilisés, exposés, donnés, vendus, mis aux enchères et (ou) exposés par Pier 1 Imports®, le Comité canadien de l'UNICEF et Bayard Presse Canada Inc. (incluant, mais sans s'y limiter, leur reproduction et exposition sur le site Web de Pier 1 Imports®, le site Web du Comité canadien de l'UNICEF et le site Web de Owlkids®) et seront éliminés à la discrétion des organisateurs, dessins dont les droits sont accordés par un participant aux organisateurs, dès son inscription, le tout sans avis ni compensation au participant.

4. SÉLECTION DU GAGNANT : Les dessins seront jugés par un comité composé de représentants de Pier 1 Imports®, du Comité canadien de l'UNICEF et de Bayard Presse Canada, Inc., en fonction de la créativité et de la qualité d'expression illustrant le thème «Joie sur la terre». Les gagnants seront sélectionnés et avisés par téléphone et (ou) par la poste, d'ici le 15 mai 2010. Pour être désigné gagnant, un participant admissible sélectionné, devra répondre correctement dans les délais prescrits, à une question réglementaire d'ordre mathématique, posée par téléphone. Toutes les décisions des juges sont finales. Les chances de gagner dépendent du nombre de dessins reçus. Pour obtenir la liste des gagnants d'un prix, veuillez faire parvenir sous pli séparé, une enveloppe pré-adressée et affranchie à l'adresse suivante : Liste des gagnants du concours de l'UNICEF, Pier 1 Imports, 3135 Highway 7, Markham, Ontario L3R 0T9, avant le 15 mai 2010.

5. PRIX :

a. Cinq finalistes seront choisis parmi les gagnants.

b. Parmi les cinq finalistes, un grand prix sera décerné à un enfant participant, âgé de 14 ans ou moins au 18 avril 2010. Le grand prix consiste en : (1) la sélection du dessin de l'enfant, lequel figurera sur les cartes de souhaits de l'UNICEF, au cours de la saison des Fêtes de l'année 2010; (2) une bourse d'études de 5 000 \$; (3) un montant de 500 \$ pour l'achat de matériel d'artiste versé à l'école de l'enfant; (4) un abonnement-cadeau d'un an à la revue «Chirp», «Chickadee» ou «Owl» pour le/la gagnant(e) du premier prix et son école.

c. Les quatre autres finalistes, seront avisés d'ici le 15 mai 2010. Chacun d'eux recevra : (1) un ensemble cadeau surprise de Bayard Jeunesse, et (2) un abonnement d'un an, pour lui et son école, au magazine Les Débrouillards ou Les Explorateurs. Conformément à la loi canadienne, aucun reçu d'impôt pour contribution caritative ne pourra être émis au nom des finalistes.

d. Tous les prix seront offerts par Pier 1 Imports®, le Comité canadien de l'UNICEF et Bayard Presse Canada Inc. Tous les prix sont incessibles et non remboursables. Aucune substitution ni aucun rachat de prix.

e. La carte de souhait gagnante du grand prix, sera imprimée, reproduite et vendue par le Comité canadien de l'UNICEF, sous réserve d'interprétation et de modification. Sans autre compensation au gagnant du grand prix, Pier 1 Imports® et le Comité canadien de l'UNICEF, auront chacun le droit de reproduire et de vendre la carte gagnante du grand prix, dans les magasins dont ils sont propriétaires, et auront également le droit, avec le Comité canadien de l'UNICEF, d'utiliser les reproductions de la carte gagnante du grand prix, comme carte de souhaits officielle de la saison des Fêtes 2010 de la société Pier 1 Imports® et dans le cadre des futures campagnes promotionnelles du Comité canadien de l'UNICEF. Le produit de ces ventes par Pier 1 Imports® sera versé au Comité canadien de l'UNICEF.

6. AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS :

a. Le concours est assujéti à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Ce concours est nul là où il est interdit par la loi. Les taxes applicables, le cas échéant, sont la responsabilité des gagnants.

b. La participation constitue une acceptation de l'ensemble des précédentes règles et conditions et constitue une permission d'utiliser le nom, l'apparence, le dessin soumis et les renseignements contenus aux présentes, l'illustration, les déclarations, les citations, les témoignages, les photographies et le nom de la ville de résidence du gagnant et de ses parents ou tuteurs légaux à des fins promotionnelles, incluant, mais sans s'y limiter, l'affichage de ces informations, la reproduction et l'exposition de la carte du gagnant, sur les sites Web des organisateurs, sauf là où la loi l'interdit. Tout défaut de se conformer aux règlements du concours, peut entraîner la disqualification du participant.

c. Les organisateurs ne sont pas responsables : (1) des dessins/bons de participation perdus, volés, illisibles, déchirés, endommagés, en retard, incomplets ou livrés à la mauvaise adresse; (2) des pannes, défaillances ou problèmes téléphoniques, électroniques, informatiques ou associés à des programmes logiciels, de réseau ou d'Internet; et (3) de quelque

condition que ce soit causée par des événements hors du contrôle des organisateurs, pouvant occasionner l'interruption du concours ou de la remise des prix ou les rendre impossibles à mener à bien. Les organisateurs se réservent le droit de suspendre et (ou) d'annuler le concours, dans l'éventualité où des événements hors de leur contrôle entravaient l'administration, la sécurité ou la tenue appropriée du concours. Les commanditaires ne recueilleront que les renseignements personnels nécessaires pour déterminer et identifier le gagnant du grand prix et ils ne communiqueront qu'avec son parent ou son tuteur légal. Les organisateurs ne conserveront aucun renseignement personnel après la clôture du concours, autre que ceux spécifiquement requis pour le bon déroulement du concours. Les organisateurs n'utiliseront les renseignements personnels recueillis aux présentes, à aucune autre fin.

d. Ce concours n'est offert qu'au Canada. Sauf exigence en vertu de la loi au Québec, la loi de l'Ontario s'appliquera en cas de litige associé au ou découlant du concours, et les tribunaux de l'Ontario auront juridiction non exclusive sur l'ensemble de ces litiges. Les résidents du Québec peuvent soumettre tout litige quant au déroulement ou à l'administration de ce concours publicitaire, à la Régie des alcools, des courses et des jeux, aux fins de décision. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie, à la seule fin d'aider les parties à conclure un accord.

e. La cueillette et l'utilisation des renseignements personnels des participants et de leurs parents/tuteurs et (ou) tuteurs légaux par les organisateurs, seront assujétiées à la politique relative à la protection des renseignements personnels d'UNICEF Canada. On peut obtenir une copie de la politique de confidentialité d'UNICEF Canada en écrivant au comité canadien de l'UNICEF à l'adresse ci-dessous, ou en faisant parvenir un message courriel à : (www.unicef.ca/legal/).

f. On peut obtenir une copie du rapport financier du Comité canadien de l'UNICEF en écrivant à : Canadian UNICEF Committee, 2200 Yonge Street, Suite 1100, Toronto, ON M4S 2C6.

7. COMMANDITÉ PAR : Comité canadien de l'UNICEF, 2200 Yonge Street, Suite 1100, Toronto, ON M4S 2C6; Pier 1 Imports® (U.S.) Inc., 3135 Highway #7, Markham, Ontario L3R 0T9; Owlkids® (Division de Bayard Presse Canada Inc.), 10 Lower Spadina Ave., Suite 400, Toronto, Ontario M5V 2Z2. La version anglaise des règlements du concours, la trousse de participation officielle et la fiche d'inscription officielle peuvent être obtenues en téléphonant sans frais au 1-800-567-4483, poste 8854. Vous pouvez également imprimer le bon de participation et les règlements du concours à partir du site Web de Pier 1 Imports® (www.pier1.ca/canada/fr), du site Web du Comité canadien de l'UNICEF (www.unicef.ca) ou du site Web Owlkids® (www.owlkids.com). The English version of the contest rules and official entry form are available by calling toll free 1-800-567-4483, ext. 8854. You may also print the entry form and contest rules from the Pier 1 Imports® Website, www.pier1.ca, the Canadian UNICEF Committee website www.unicef.ca, or the Owlkids® website www.owlkids.com.